AVIS IMPORTANT

PANDÉMIE de la COVID-19-**Des mesures préventives pour toutes les municipalités du Québec**

16 mars 2020- Dans la foulée des moyens mis de l'avant afin de protéger la population face à la pandémie de la COVID-19, la Municipalité de Saint-Malachie est dans l'obligation d'interdire temporairement l'accès aux équipements et aux lieux intérieurs destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires comprenant toutes salles de réunion ouvertes au public.

Ainsi, les bâtiments suivants sont **FERMÉS** : la bibliothèque, le chalet des loisirs, la maison de la culture, la maison des jeunes, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Veuillez également prendre note que les activités comprises dans la programmation des loisirs se tenant au gymnase de l'école sont annulées.

Nous sollicitons donc votre collaboration et nous vous remercions de votre compréhension.

Denis Laflamme, Maire